


UNICAEN | UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE | UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique


DIPLÔME D'UNIVERSITÉ INSTRUCTEUR DES DROITS DU SOL


Le DU IDS constitue le premier diplôme préparant à l'exercice des missions d'agents instructeurs ouvert en France

DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT

 **Domaine·s** : Bâtiment · Travaux publics · Urbanisme , Droit , Sciences humaines et sociales

 **Durée du programme** : 1 année

 **Lieu·x** : Caen

 **Date·s de la prochaine session** : septembre 2023

 **Précision du lieu** : Campus 1

Cette formation est également proposée en Formation initiale.

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le DU Instructeur des droits du sol vise à assurer une formation complète et pluridisciplinaire pour permettre à ses lauréats d'exercer des missions d'instruction des demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme.

Basé sur une alternance entre périodes de formation et périodes d'immersion professionnelle dans les collectivités concernées, le DU prépare de la manière très opérationnelle les étudiants à intégrer des postes d'agents au sein de services territoriaux d'application des droits du sol (ADS).

POINTS FORTS

Il n'existe aucun diplôme universitaire dédié à la formation initiale des agents instructeurs chargés de l'examen des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux).

Le DU propose de former de manière opérationnelle des étudiants de la manière la plus opérationnelle pour leur permettre d'exercer pleinement le métier d'instructeur des droits du sol en collectivités territoriales.

Lorsqu'ils ne sont pas pourvus par des fonctionnaires en reconversion ou en mobilité, la plupart des postes offerts le sont actuellement par des étudiants fraîchement diplômés peu ou mal préparés à leur intégration. Aucun d'entre eux n'a en effet pu recevoir une préparation spécifiquement adaptée au métier d'instructeur. Car il n'existe aucune formation initiale dédiée à cette profession en France.

L'acquisition des fondamentaux de l'instruction s'effectue donc le plus souvent après et non pas avant la prise de poste. La création de ce DU IDS doit y contribuer.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- Droit public général et territorial
- Droit de l'urbanisme
- Régime des autres servitudes applicables aux sols
- Environnement numérique et informatique de l'instruction
- Technique de l'instruction
- Architecture et Paysage
- Infrastructures, voiries et réseaux
- Concertation et médiation

RECONNAISSANCE QUALITÉ

Depuis le 05 avril 2022, suite à un audit de Bureau Veritas Certification, **l'université de Caen Normandie est certifiée Qualiopi au titre des actions de formation, des actions de formation par apprentissage et des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.** Cette certification est valable 3 ans.

Depuis 2016, l'université de Caen Normandie met en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue pour la formation professionnelle. Elle a notamment été certifiée pour l'activité de formation continue de 2019 à 2022 selon la certification de services FCU « La Formation Continue à l'Université » validée par le CNEFOP.

ADMISSION - INSCRIPTION

NIVEAU DE RECRUTEMENT

4 (Bac)

PUBLIC CONCERNÉ PAR LA FORMATION CONTINUE

Étudiants, demandeurs d'emplois, agents de collectivités territoriales en reconversion, professionnels désireux d'intégrer un service Application des droits du sol.

PRÉ-REQUIS / CONDITIONS D'ACCÈS EN FORMATION CONTINUE

Obtention Bac obligatoire

Pas d'expérience professionnelle exigée.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS EN FORMATION CONTINUE

Dossier de candidature composé de la manière suivante : lettre de motivation manuscrite, CV, dernier diplôme obtenu.

Présélection des dossiers de candidature sur l'application e-candidat de l'Université de Caen Normandie pour auditions.

Tous les candidats présélectionnés seront auditionnés.

Les critères de sélection sont liés à la motivation des candidats et leur connaissance de l'administration territoriale.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

25

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Dépôt de candidatures sur l'application e-candidat entre le 1er mai et le 1er juillet de chaque année.

PROGRAMME, CONTENU, RÉSULTATS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Instruire l'ensemble des demandes d'autorisation d'occupation du sol : certificats d'urbanisme dit d'information et opérationnels (CUa et CUb), déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir
- Préparer les arrêtés de décisions proposés à l'autorité compétente
- Transmettre les dossiers aux services fiscalités de l'urbanisme de l'Etat
- Rédiger des avis sur les documents d'urbanisme en projet (révision /modification des PLU) suivant les sollicitations des collectivités
- Accueillir et conseiller les collectivités et les professionnels
- Assurer le secrétariat à tour de rôle, l'accueil téléphonique et physique des collectivités
- Archiver les dossiers
- Assurer une veille sur la réglementation et être garant de son application

SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

La formation est transdisciplinaire et renferme des enseignements techniques assurés pour une grande part par des intervenants professionnels.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Présentiel.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Liste des enseignement(s) prévu(s)

BLOC 1 (UE1) : Droit public général et territorial - 20 h CM

BLOC 2 (UE2) : Servitudes applicables au projet (2 enseignements)

- Droit de l'urbanisme - 30 h CM et 30 h TD
- Régime des autres servitudes applicables aux sols - 30 h CM

BLOC 3 (UE3) : Environnement numérique et informatique de l'instruction - 20 h TD

BLOC 4 (UE4) : Technique de l'instruction - 60 h TD

BLOC 5 (UE5) : Environnement du projet (2 enseignements)

- Architecture et paysages - 20 h CM
- Infrastructures, voiries et réseaux - 20 h TD

BLOC 6 (UE6) : Concertation et médiation - 20 h TD

Total des volumes horaires : 250 h dont 100 h CM et 150 h TD.

MODALITÉS DE STAGE

Un stage de 12 semaines est prévu. Celui-ci se déroulera de manière perlée au cours de la formation. Des semaines de stage et de formation seront donc en alternance dans le calendrier de la formation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Contenu bientôt disponible.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DE VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Modalités du contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

BLOC 1 (UE1) : Droit public général et territorial - Oral - Note sur 10

BLOC 2 (UE2) : Servitudes applicables au projet - Note globale sur 60

- Droit de l'urbanisme - Écrit (3 h) - Note sur 40
- Régime des autres servitudes applicables aux sols - Oral - Note sur 20

BLOC 3 (UE3) : Environnement numérique et informatique de l'instruction - Note sur 20

- Exercice en salle de mise en situation

BLOC 4 (UE4) : Technique de l'instruction - Note sur 60

- Écrit sous forme de cas pratique (4 h)

BLOC 5 (UE5) : Environnement du projet - Note globale sur 40

- Oral devant jury sanctionnant les deux enseignements

BLOC 6 (UE6) : Concertation et médiation - Oral - Note sur 10

Pour être admis à l'obtention du DU IDS, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 / 20, soit au moins 100 points sur 200 points.

MOYENS TECHNIQUES À DISPOSITION

Plateforme ecampus de l'université de Caen.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES DE LA FORMATION

Aucun aménagement de la formation n'est prévu.

LANGUE(S) D'ENSEIGNEMENT

Français.

PARTENARIATS

Des partenariats sont envisagés avec les établissements ou organismes suivants : Le conseil régional de l'ordre des architectes, les centres de gestion de la fonction publique territoriale des 5 départements normands, le centre national de la fonction publique territoriale.

COMPÉTENCES & PERSPECTIVES

COMPÉTENCES ACQUISES

Les diplômés du DU IDS devront pouvoir assurer les missions suivantes :

- Instruire des dossiers de demandes d'autorisations pour des projets de construction, d'agrandissements, d'aménagements présentés par des administrés

- Vérifier la conformité juridique du projet présenté en s'assurant qu'il respecte bien les règles applicables au terrain ;
- Vérifier la faisabilité technique du projet en considérant les contraintes techniques propres au terrain ou à sa desserte en voies et réseaux ;
- Savoir solliciter en temps réduit certains avis juridiques ou techniques extérieurs en fonction du type de dossier à traiter ;
- Être en mesure de formuler un avis circonstancié pour éclairer le Maire, autorité signataire de la décision ;
- Disposer de compétences relationnelles pour recevoir les administrés afin de leur expliquer les règles et pour leur demander les pièces nécessaires à la construction du dossier
- Disposer d'une culture architecturale, urbaine et paysagère suffisante pour apprécier la bonne insertion du projet dans son environnement

POURSUITES POSSIBLES

Aucune poursuite d'études n'est envisagée.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS / MÉTIERS VISÉS

Objectifs professionnels et débouchés - Métiers visés :

L'insertion professionnelle se fera au sein de l'administration territoriale au sens large. Il est possible aux diplômés d'intégrer les services d'une commune, d'un syndicat, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'une agence technique départementale.

Les employeurs recrutent par voie statutaire ou contractuelle, majoritairement sur le grade de rédacteur, en catégorie B et parfois en catégorie C. On trouve aussi des instructeurs sur le grade d'attaché, en catégorie A.

SECTEURS PROFESSIONNELS

Droit et Administration publique , Environnement

CONTACT

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Vincent Le Grand · vincent.legrand@unicaen.fr

Université de Caen Normandie

UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen Cedex 5

droit.imda@unicaen.fr

COMPOSANTE

UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique

Site internet